

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FRANCE AUDITION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise : <u>4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH</u>																				
SIREN										<table border="1"> <tr> <td>4</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>1</td> </tr> </table>		4	3	4	4	7	8	4	9	1
4	3	4	4	7	8	4	9	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>										
										Exercice N clos le										
										<table border="1"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	1	5	
3	1	1	2	2	0	1	5													
ACTIF																				
										Brut		Amortissements-Provisions		Net						
										1		2		3						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *	028	54 459	030	40 972					13 487										
	Immobilisations financières * (1)	040	1 421	042						1 421										
Total I (5)			044	55 880	048	40 972				14 908										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060	21 792	062					21 792										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	40 298	070					40 298										
		Autres * (3)	072	32 440	074					32 440										
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	155 298	086					155 298										
Charges constatées d'avance *		092	392	094					392											
Total II			096	250 221	098				250 221											
Total général (I+II)			110	306 101	112	40 972			265 129											
PASSIF										Exercice N		NET								
										I										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	8 000								
	Écarts de réévaluation										124									
	Réserve légale										126	800								
	Réserves réglementées *										130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131	113 299								
	Report à nouveau										134									
	Résultat de l'exercice										136	3 215								
	Provisions réglementées										140									
Total I										142	125 314									
Provisions pour risques et charges										154	5 070									
Total II										154	5 070									
DETTES (I)	Emprunts et dettes assimilées										156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	73 053								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169	8 060								
	Produits constatés d'avance										174									
Total III										176	134 745									
Total général (I + II + III)										180	265 129									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	/	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	/	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 748												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	/		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 392 § 9bis A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL FRANCE AUDITION		N°ent <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 2 0 1 5		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		210	315 580	
	Production vendue	{ Biens } dont export et livraisons intracommunautaires { Services * }		215		214		
				217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					221		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	13 252		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	328 832	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231	121 093	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(8 586)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)					242	72 881
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		213	894	244	2 299	
	Rémunérations du personnel *					250	93 346	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	32 347	
	Dotations aux amortissements *					254	5 029	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259			262	7 209	
			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	325 617	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 215	
Produits financiers	(III)	280				291		
Charges financières	(V)					291		
Produits exceptionnels	(IV)	290				300		
Charges exceptionnelles	(VI)					300		
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 215	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 215	311		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			321				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des prêts d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (11. sexies)	986		ZFU-TE (11. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981		JEI (11. sexies A)	989			
	ZRD (11. terdecies)	127		ZRR (11. quindécies)	138			
	Dont divers	ZFA (11. quaterdecies)	315		Investissements outre-mer	341		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	1300	351	
				Déficit col. 2		3215		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		24 292	dont imputés sur le résultat			360	1300
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	0	372	
				Déficit col. 2		3215		

Formulaire obligatoire, article 302 septies
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles										
	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles										
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	1 780	432		434		436	1 780	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 497	442		444		446	16 497	
	Installations générales, agencements divers	450	23 813	452	5 748	454		456	29 561	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6 621	472		474		476	6 621	
Immobilisations financières		480	1 421	482		484		486	1 421	
TOTAL		490	50 132	492	5 748	494		496	55 880	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations et dotations de l'exercice		Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles									
		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles									
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	343	522		524	178	526	521
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 076	532		534	1 673	536	14 749
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	17 131	542		544	2 515	546	19 646
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	5 394	562		564	663	566	6 056
TOTAL		570	35 943	572		574	5 029	576	40 972

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13	14	15	

Immobilisations	Valeur d'acq *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⑨		579		Régularisations	590	583	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION								Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	603	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	605	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	611	616				
Provisions pour risques et charges		620	18 270	622	624	13 200	626	5 070	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	630	641	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	651	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	661	666				
TOTAL		680	18 270	682	684	13 200	686	5 070	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÈTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	24 292	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	1300	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		981	24 292 22 992	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		800		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	24 292 22 992	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800			
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	2487		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380	10 587		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	17841		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	14029		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

⑤

Exercice ouvert le : 01012015		et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois : 1 2		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
I - Production de l'entreprise												
Ventes de marchandises	108	315580										
Production vendue - Biens	109											
Production vendue - Services	111											
Production stockée	111											
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	113											
Subventions d'exploitation reçues	113											
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9										
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	50										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118											
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119											
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153											
TOTAL 1	114	315632										
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers												
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	121093										
Variation de stocks (marchandises)	122	- 8586										
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123											
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	115											
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	51328										
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	116											
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128											
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	118	4325										
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150											
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133											
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135											
TOTAL 2	152	168160										
III - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	147472										
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	147472										
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020											
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	315632										
Période de référence	021	01	/	01	/	2015	160	31	/	12	/	2015
Date de cessation	186											
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs												
Effectifs moyens du personnel *	376	2										
dont apprentis	657	0										
dont handicapés	651	0										
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0										

(1) Attention il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOFSD

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122015

SIREN

4 3 4 4 7 8 4 9 1

Dénomination de l'entreprise

SARL FRANCE AUDITION

Adresse (voie)

4 RUE SAINTE CROIX

Code postal

57600

Ville

FORBACH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	399
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EARL Dénomination MIEUX ENTENDRE
 N° SIREN (si société établie en France) 419391198 % de détention 99,75 Nb de parts ou actions 399
 Adresse : N° 22 Voie RUE D'ALSACE
 Code Postal 21200 Commune BEAUNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FLORENTIN Prénom(s) PIERRE-ALEXANDRE
 Nom marital % de détention 10,29 Nb de parts ou actions 1
 Naissance: Date 03/21/1971 N° Département 54 Commune NANCY Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie Chemin des RIOTTES
 Code Postal 54590 Commune GERBY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE experts-comptables janvier 2016 : état préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant: *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Erperts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	40 000 payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	40 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h) 40 000	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	Montant des sommes versées:			
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
22 RUE D'ALLENCE 21200 BEAUNE	399						
PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN Gérant Chemin des Rottes 71590 GERDY	1	2015	27 000				

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter



IMPOT SUR LES SOCIETES

Finistère, août 2016

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL FRANCE AUDITION 4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH	
SIRET 4 3 4 4 7 8 4 9 1 0 0 0 4 7	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	<input type="radio"/>	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOGECO 4 RUE SAINTE CROIX 21000 DIJON	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18042016
	Lieu: FORBACH
	Qualité et nom du signataire: GERANT FLORENTIN
	Signature:
Tél:	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE AUDITION

du

Adresse 4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	GIRARDOT GAELLE AUDIOPROTHESISTE	5 PLACE DE LA LIBERTE 57160
1	GIRARDOT GAELLE AUDIOPROTHESISTE	5 PLACE DE LA LIBERTE 57160
2	DE STASIO JESSICA ASSISTANTE	14 IMPASSE DES COURLIS 57150
3	PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN Gérant	Chemin des Rothes 71590 CERGY
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	48 000			48 000				48 000
2	21 000			21 000				21 000
3	17 918			17 918				17 918
4	27 000			27 000				27 000
5								
6								
7								
8								
9								
10	92 918			92 918				92 918
**	65 918			65 918				92 918 65 918

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	63
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	632
Total	695

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2015 (total col. 9 + total col. 10) 10	93 613	- de l'exercice 2015 10	0
- de l'exercice précédent 10	86 400	- de l'exercice précédent 10	0

Nom et qualité du signataire À FORBACH, le 18/04/2016
Signature,

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant
Désignation : SARL FRANCE AUDITION			
Adresse : 4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH			
Siren : 434478491			
Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	17918		
	Dont préfinancement		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

COMPTES NON PARAMETRES, RESULTAT EXERCICE N-1

LE MONTANT DU CAPITAL SOCIAL EN DEBUT D'EXERCICE EST DIFFERENT DE CELUI PROVENANT DU TABLEAU DES VARIATIONS DE L'ANNEE -- DIFFERENCE = 8 000,00 --

LE MONTANT DU CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE EST DIFFERENT DE CELUI PROVENANT DU TABLEAU DES VARIATIONS DE L'ANNEE -- DIFFERENCE = 8 000,00 --

LES VARIATIONS ANNUELLES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SONT DIFFERENTES DU TOTAL EN FIN D'EXERCICE. -- DIFFERENCE = -13 200,00 --

RAPPORT FINAL

3 ANOMALIES DETECTEES

BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 3 215,36

BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 2 661,74

COMPTES SUBSTITUES :

Il n'y a aucun compte substitué activé.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 265 129,36 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 215,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/04/2016 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat constaté.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

~~d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).~~

- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- ~~de recherche d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)~~
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- ~~de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)~~
- ~~et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)~~

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 55 880 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	48 711	5 748		54 459
Immobilisations financières	1 421			1 421
TOTAL	50 132	5 748		55 880

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 40 972 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	35 943	5 029		40 972
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	35 943	5 029		40 972

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.agenc./constructions	1 780	521	1 260	10 ans
Matériel et outillag	16 497	14 749	1 748	de 5 à 7 ans
Inst.agenc.divers	25 361	19 646	5 715	10 ans
Oeuvre d'art - artiste vivant	4 200	0	4 200	Non amortiss.
Mat.bureau & informa	1 662	1 662	0	de 3 à 4 ans
Mobilier	4 959	4 394	565	de 5 à 6 ans
TOTAL	54 459	40 972	13 487	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 74 552 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 421		1 421
Actif circulant & charges d'avance	73 130	73 130	
TOTAL	74 552	73 130	1 421

3.3 - Charges constatées d'avance = 392 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 18/04/2016

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	20	800
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	20	800

4.2 - Provisions = 5 070 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	18 270		13 200		5 070
TOTAL	18 270		13 200		5 070

4.3 - Etat des dettes = 134 745 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	8 060	8 060		
Fournisseurs	73 053	73 053		
Dettes fiscales & sociales	49 081	49 081		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 552	4 552		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	134 745	134 745		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 47 708 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 953
Dettes fiscales & sociales	34 194
Autres dettes	1 561
TOTAL	47 708

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 315 580 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	315 580	100,00 %
TOTAL	315 580	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 392 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	392
TOTAL	392

8.2 - Charges à payer = 47 708 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 953
Fournis fact non parvenues(408100)	11 953
Dettes fiscales et sociales :	34 194
Conges a payer(428200)	1 569
Indemnites de gerance a payer(428610)	22 000
Org. soc. ch./conges payes(438200)	288
Org. soc. charges a payer(438600)	8 555
Taxe apprentissage(448620)	736
Alternance(448630)	1 045
Autres dettes :	1 561
Clients rrr & av a accord(419800)	1 561
TOTAL	47 708

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 18/04/2016

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Des comptes annuels présenté en Euros

Edité le 18/04/2016

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ENTITE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL FRANCE AUDITION,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2015 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	265 129
Chiffre d'affaires hors taxes	315 580
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	3 215

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ENTITE
Fait à DIJON le 18/04/2016